

# Brevet Professionnel

## AMENAGEMENT PAYSAGER

*Niveau IV*

### Objectifs

Former des ouvriers qualifiés pour participer à la conduite de chantiers en espaces verts, guider le travail du personnel et communiquer avec les différents acteurs du secteur des jardins et espaces verts

- ☞ Former des ouvriers pour les entreprises du secteur privé comme public
- ☞ Permettre l'insertion ou la réinsertion dans le milieu professionnel
- ☞ Consolider le projet professionnel de chacun
- ☞ Créer une entreprise

### Métiers

- ☞ Jardinier paysagiste
- ☞ Agent/ouvrier paysagiste
- ☞ Chef d'équipe paysagiste
- ☞ Conducteur de travaux espaces verts
- ☞ Entrepreneur

### Déroulement de la formation

Durée de 1200 heures en centre et 280 heures en entreprise sur 11 mois de septembre à juillet

### Public

Cette formation est destinée à tous demandeurs d'emploi ainsi qu'aux salariés des entreprises désirant se spécialiser et se professionnaliser dans le domaine du paysage (Contrat de professionnalisation, CIF, VAE,...)

- ☞ Être âgé(e) de plus de 18 ans
- ☞ Être titulaire d'un CAPA ou avoir un niveau BEP ou seconde (au minimum)
- ☞ Une année d'activité professionnelle minimum est souhaitée à l'entrée en formation

## Contenu de la formation

Cette formation est composée de 12 Unités Capitalisables (UC)

### Matières générales

#### UCG1

- ☞ *Communication*
- ☞ *Informatique*
- ☞ *Mathématiques à des fins professionnelles*

#### UCG2 : Appréciation de l'état des lieux d'un chantier à réaliser

### Matières professionnelles

UCP1 : Techniques de recherche d'emploi et notions en droit du travail

UCP2 : Fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers et/ou d'un service espaces verts

UCP3 : Communication technique et professionnelle

#### UCP4:

- ☞ *Connaissance du fonctionnement du végétal dans son milieu*
- ☞ *Reconnaissance des végétaux*

UCP5 : Connaissance des matériaux et équipements en maçonnerie paysagère et systèmes d'arrosage

#### UCP6:

- ☞ *Utilisation et conduite des engins en tenant compte des règles de sécurité (Délivrance du certificat valant CACES R372M N°1)*
- ☞ *Entretien et utilisation du matériel*

UCARE1 : Réduction des produits phytosanitaires dans les espaces verts (Délivrance du Certiphyto)

UCARE2 : Choix des végétaux en fonction de leur biotope et de leur utilisation en respectant les notions de développement durable

## CONTACT

Christian BARRE

CFPPA Chartres La Saussaye 28630 SOURS

Tel : 02 37 33 72 30 - Fax : 02 37 33 72 32-

Mail : [cfppa.chartres@educagri.fr](mailto:cfppa.chartres@educagri.fr)